



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 février 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 8 février 2021, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Nouvelle-Zélande et la Représentante permanente de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous vous adressons la présente lettre au nom du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence au sujet des méthodes de travail du Conseil de sécurité. Composé de 25 États Membres¹ représentant tous les groupes régionaux, le Groupe milite en faveur d'une Organisation des Nations Unies plus transparente et plus efficace. Il a notamment pour priorité de promouvoir des méthodes de travail répondant à des normes plus exigeantes en matière d'efficacité, de responsabilité et d'inclusion de tous les États Membres de l'Organisation, afin d'améliorer les résultats des activités du Conseil.

Le Groupe Responsabilité, cohérence et transparence a conscience du caractère sans précédent des difficultés causées par la crise liée à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) pour les travaux quotidiens du Conseil et ses méthodes de travail. Nous félicitons les membres du Conseil ainsi que les présidences qui se sont succédé depuis mars 2020 d'avoir assuré la continuité des opérations durant cette période et d'avoir adapté les méthodes de travail du Conseil tout en garantissant les normes les plus élémentaires de transparence et d'inclusion.

Cela fera bientôt un an que les bouleversements causés par la pandémie de COVID-19 ont amené le Conseil à réaménager radicalement ses méthodes de travail et il est évident que la crise est loin d'être terminée et que le fonctionnement du Conseil continuera d'en subir les répercussions pendant les mois à venir. Dans ce contexte, le Groupe Responsabilité, cohérence et transparence encourage le Conseil à réexaminer et à continuer d'améliorer les mesures qu'il a prises jusqu'à présent pour adapter ses méthodes de travail à la situation. Parallèlement, l'occasion nous est donnée de réfléchir et de chercher à instaurer des mesures d'adaptation à la COVID-19 qui servent mieux la transparence, l'efficacité et l'efficacité du Conseil, l'idée étant de les maintenir après le retour à la normale et de préparer le Conseil à tout risque de nouvelle crise ou pandémie.

¹ Arabie saoudite, Autriche, Chili, Costa Rica, Danemark, Estonie, Finlande, Gabon, Ghana, Hongrie, Irlande, Jordanie, Liechtenstein, Luxembourg, Maldives, Norvège, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Portugal, Rwanda, Slovaquie, Suède, Suisse et Uruguay.



Mesures supplémentaires d'adaptation à la maladie à coronavirus

Afin de donner suite à ces engagements et de poursuivre ces efforts, le Groupe Responsabilité, cohérence et transparence invite le Conseil à :

- Décider que les visioconférences du Conseil sont des séances officielles. Inclure toutes les visioconférences tenues en application du mandat du Conseil dans le programme de travail officiel, faire figurer ces séances dans le *Journal des Nations Unies* et faire appliquer, entre autres, les règles normales d'établissement des procès-verbaux par le Secrétariat ;
- Convenir d'une mise à jour de la procédure permettant au Conseil de voter en ligne et en temps réel sur les questions de fond et de procédure, conformément à l'Article 27 de la Charte des Nations Unies et au Règlement intérieur provisoire du Conseil ;
- Étudier les possibilités de permettre aux États non membres du Conseil de participer aux débats publics en ligne soit par visioconférence soit directement. Quelles que soient leurs modalités, nous rappelons que l'une des raisons d'être des débats publics est de donner la possibilité à l'ensemble des Membres d'être informés des délibérations du Conseil. Nous comptons que le Secrétariat fournira l'appui technologique nécessaire à cette fin ;
- Renforcer la participation des représentants de la société civile, en particulier celle de femmes et de jeunes, aux visioconférences ;
- Poursuivre l'action menée pour convenir des éléments destinés à la presse après chaque visioconférence du Conseil afin d'améliorer la transparence des délibérations ;
- Promouvoir le dialogue et les interactions lors des consultations à huis clos du Conseil, afin d'obtenir des résultats plus ciblés et plus orientés vers l'action, conformément aux « Résolutions pour la nouvelle année » présentées par le Royaume-Uni et la Tunisie ;
- Continuer d'organiser, sous la direction de la présidence du Conseil, des séances d'information et d'interaction en ligne avec les États Membres sur le programme de travail du Conseil (séance d'information sur le programme de travail) ainsi que sur les activités menées par le Conseil au cours du mois (séance récapitulative) ;
- Veiller à ce que le format des séances récapitulatives permette les débats de fond et les interactions avec les États non membres du Conseil ;
- Afficher sur le site Web du Conseil un additif au programme de travail, élaboré par la présidence, présentant les réunions des organes subsidiaires du Conseil et toute réunion informelle du Conseil non inscrites au programme de travail ;
- Mettre à la disposition de l'ensemble des Membres, en temps utile, tous les documents approuvés par le Conseil concernant les mesures qu'il a prises pour adapter ses méthodes de travail au contexte de la COVID-19.

Le Groupe Responsabilité, cohérence et transparence salue les efforts faits par les membres du Conseil pour piloter, durant cette crise mondiale sans précédent, l'action internationale dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, conformément au mandat du Conseil. La créativité et les initiatives des membres du Conseil à cet égard sont vivement encouragées, et l'esprit d'initiative dont les présidences successives du Conseil ont fait preuve pour stimuler l'innovation restera continuellement nécessaire.

Après la maladie à coronavirus

Le Groupe Responsabilité, cohérence et transparence se félicite du regain d'attention apporté à la question des méthodes de travail, que la crise a suscité. Nous invitons le Conseil à tirer parti de cette dynamique pour engager une réflexion plus large sur les méthodes de travail, notamment sur la manière d'y intégrer les améliorations pertinentes apportées dans le cadre de la COVID-19 afin que celles-ci continuent d'être appliquées en temps normal et, en particulier, à :

- Continuer de permettre la participation directe et en ligne des intervenantes et intervenants et des représentantes et représentants des États Membres qui ne peuvent se rendre à New York ;
- Tirer pleinement parti de la technologie, en étudiant par exemple les moyens de multiplier les exposés interactifs présentés en ligne ou de permettre au Conseil d'effectuer des visites virtuelles sur le terrain, en complément des visites effectuées en personne selon la pratique déjà établie ;
- Maintenir la pratique de la présidence du Conseil consistant à distribuer aux membres une lettre comportant une compilation de toutes les déclarations faites à chaque séance publique du Conseil ;
- Veiller à l'application systématique de la « note 507 » et des notes adoptées plus récemment ;
- Institutionnaliser la pratique selon laquelle, au début de sa présidence, le Président ou la Présidente entrant(e) publie une lettre sur les méthodes de travail pour le mois, y compris les engagements concrets auxquels il ou elle donnera suite pour renforcer l'efficacité, l'efficience, le caractère inclusif et la transparence des travaux du Conseil ;
- Institutionnaliser la pratique consistant à analyser les remarques et les observations formulées par les États Membres au cours du débat général sur le Rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale et à en débattre, étant donné que, conformément à la résolution 51/241 du 22 août 1997, l'examen de ce rapport est une question inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée et que le débat au titre de ce point de l'ordre du jour reste ouvert ;
- Répartir plus équitablement entre ses membres les responsabilités relatives aux affaires du Conseil, notamment en ce qui concerne l'élaboration des produits du Conseil et la présidence de ses organes subsidiaires ;
- Améliorer les méthodes de travail des organes subsidiaires du Conseil.

Le Groupe Responsabilité, cohérence et transparence est prêt à contribuer au recensement des enseignements tirés de la crise, à participer à des débats publics sur les méthodes de travail et à appuyer les travaux du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure à cet égard.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente
(Signé) Pascale **Baeriswyl**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Craig J. **Hawke**